



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes

La kinésithérapie en France de 1946 à aujourd'hui

**Nouvelle définition
de la profession**
•
**Loi et décret sur
l'activité physique
adaptée :**
**les kinésithérapeutes
sont des dispensateurs**
•
**Accès direct dans le
cadre de l'urgence et
l'absence de médecin**
•
**Prescription de
substituts nicotiniques**

Création d'une nouvelle
section au sein du
Conseil national des
universités : Sciences de
la rééducation et de la
réadaptation
•
Admission
du Conseil national de
l'ordre au sein de World
Physiotherapy

Télésoin
•
Protocole national de
coopération torsion
cheville lombalgie
•
COVID-19 :
possibilité pour les
kinésithérapeutes de
tester et vacciner

Grade Master
•
Possibilité de
prescrire des
produits de santé

Autorisation de
renouvellement de
prescription d'Activité
physique adaptée
•
Accords du CLIO
(Comité de Liaison des
Institutions Ordinales)
•
Plus de 100 000
kinésithérapeutes

**Accès direct aux
kinésithérapeutes
selon leur
mode d'exercice**

Création de l'Ordre
des masseurs-
kinésithérapeutes
•
Droit de
prescription
de dispositifs
médicaux
remboursés

**Mise en place du
bilan, fin des
prescriptions
qualitatives et
quantitatives**

Décret
d'actes

Équivalence
avec le brevet
d'État
d'éducateur
sportif

Création de
la profession
de masseur-
kinésithérapeute

2016

2015

2019

2020

2021

2022

2023

2024